

CONVOCAATION

La convocation ci-dessous retranscrite a été adressée aux membres du Conseil Municipal de la commune de Meschers proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 30 mars 2014, à leur domicile.

- CONVOCAATION -

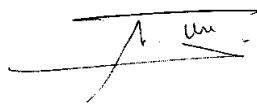
Le Conseil Municipal portant élection du Maire et des Adjointes se déroulera à la Mairie (salle du Conseil) le :

- 04 AVRIL 2014 A 20 H 30

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agrée, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A Meschers, le 31 mars 2014

Le Maire,



Jean-François NEGRET.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Election du Maire ;
- ❖ Fixation du nombre des adjoints ;
- ❖ Election des Adjointes.



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

Ordre du jour :

- Installation du Conseil municipal
- Election du Maire
- Fixation du nombre de postes d'Adjoints
- Election des Adjoints

Déroulement de la séance :

- Installation du Conseil municipal :

Ouverture de la séance

- Monsieur NEGRET Jean-François, Maire sortant assure la présidence de l'ouverture du Conseil municipal (article L. 2122-8 CGCT). Il déclare la séance ouverte.
- Il donne lecture des résultats constatés sur les procès-verbaux des élections.

Rappel :

Nombre d'Inscrits : 2 739

Nombre de votants : 1 861

Taux de participation : 67,94%

Nombre de suffrages exprimés : 1 771

Nombre de bulletins nuls : 90

Liste	Nombre de voix	Pourcentage	Nombre de conseillers en application des dispositions du CGCT
Compétences et Avenir	817	46,13	17
En Avant Meschers	560	31,62	4
Ambitions pour Meschers	394	22,25	2

- Compte tenu de ces résultats, Monsieur NEGRET Jean-François déclare :

NB : dans l'ordre de la proclamation

- Monsieur DECOURT Dominique ;
- Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine ;
- Monsieur GRANDMOUGIN Martial ;
- Madame MECHIN Chantal ;
- Monsieur CAILLE Roger ;
- Madame ROBERT Elisabeth ;
- Monsieur DARTENUC Laurent ;
- Madame JODEAU Danièle ;
- Monsieur CHOTARD Gérard ;
- Madame HASCOËT Solenn ;
- Monsieur DUTHEIL Daniel ;
- Madame BARATTE Annie-Claude ;
- Monsieur LESAGE Julien ;
- Madame DEMARTINIS Chantal ;
- Monsieur BAUMGARTEN Nicolas ;
- Madame FERCHAUD Marie-Christine ;
- Monsieur GAUTERON Richard ;
- Madame FRIBOURG Françoise ;
- Monsieur FLAHAUT Jean-Marie ;
- Monsieur ORIOL Jean-Claude ;
- Madame NICOT Claudine (suite à la démission de Mme COURSIMAUX en date du 1^{er} avril 2014) ;
- Madame DUBREUIL Nicole ;
- Monsieur TINGAUD Pascal (suite aux démissions de M. ASSELIN et Mme JAWORSKI en date du 3 avril 2014).

installés dans leurs fonctions.

Désignation du secrétaire de séance

- Monsieur NEGRET indique qu'il doit être procédé à la désignation d'un secrétaire de séance (article L. 2121-15 CGCT).
- Par tradition, c'est le plus jeune conseiller qui est secrétaire de séance. Il s'agit en l'occurrence de Monsieur Julien LESAGE.
- Monsieur NEGRET propose la désignation de Monsieur Julien LESAGE en qualité de secrétaire de séance.

- Il précise que cette désignation a normalement lieu au scrutin secret. Toutefois, si la majorité des membres du Conseil municipal en est d'accord, cette désignation peut se faire à main levée (article L. 2121-21 CGCT ; CE, 27 fév. 1981, Bocholier).
- Monsieur NEGRET recueille le vote du conseil sur le scrutin à main levée.
- A l'unanimité, Monsieur Julien LESAGE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur NEGRET cède la présidence de la séance au plus âgé des membres présents du Conseil municipal (article L. 2122-8 CGCT), soit Monsieur Jean-Claude ORIOL.

➤ **Election du Maire :**

Présidence

- La présidence est assurée par Monsieur Jean-Claude ORIOL.

Appel

- Le Président procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.
- NB : L'ordre d'appel est l'ordre de la proclamation :
 - Monsieur DECOURT Dominique ;
 - Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine ;
 - Monsieur GRANDMOUGIN Martial ;
 - Madame MECHIN Chantal ;
 - Monsieur CAILLE Roger ;
 - Madame ROBERT Elisabeth ;
 - Monsieur DARTENUC Laurent ;
 - Madame JODEAU Danièle ;
 - Monsieur CHOTARD Gérard ;
 - Madame HASCOËT Solenn ;
 - Monsieur DUTHEIL Daniel ;
 - Madame BARATTE Annie-Claude ;
 - Monsieur LESAGE Julien ;
 - Madame DEMARTINIS Chantal (absente, a donné pouvoir à M. DECOURT Dominique) ;
 - Monsieur BAUMGARTEN Nicolas ;
 - Madame FERCHAUD Marie-Christine ;
 - Monsieur GAUTERON Richard ;
 - Madame FRIBOURG Françoise ;
 - Monsieur FLAHAUT Jean-Marie ;
 - *Monsieur ORIOL Jean-Claude ;*

- Madame NICOT Claudine ;
 - Madame DUBREUIL Nicole ;
 - Monsieur TINGAUD Pascal.
- Le Président relève 22 conseillers présents.
 - Il constate que la condition de quorum est satisfaite.
 - Il constate qu'un pouvoir a été remis :
 - Madame DEMARTINIS Chantal a donné pouvoir à Monsieur DECOURT Dominique

Invitation à procéder à l'élection du Maire et rappel des règles de vote

- Le Président invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du Maire.
- Le Président rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés, parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
- Le Président invite le ou les conseillers intéressés à faire acte de candidature s'ils le souhaitent.

Il s'agit d'une simple faculté, il n'est pas obligatoire de se déclarer candidat.

Monsieur GRANDMOUGIN Martial propose la candidature de Monsieur DECOURT Dominique.

Constitution du bureau

- Le Président indique qu'il doit préalablement au vote être procédé à la constitution du bureau, compétent pour l'élection du Maire et celle des Adjoints.
- Deux assesseurs au moins doivent être désignés. Le Président propose de désigner 3 assesseurs, un pour chaque liste présentée au suffrage.
- Le Président invite chaque liste à désigner le conseiller qui, parmi eux, aura la qualité d'assesseur. Monsieur DECOURT Dominique propose Madame FERCHAUD Marie-Christine, Madame FRIBOURG Françoise propose Madame NICOT Claudine, Madame DUBREUIL Nicole propose Monsieur TINGAUD Pascal.
- La désignation a normalement lieu au scrutin secret. Toutefois, si la majorité des membres du Conseil municipal en est d'accord, cette désignation peut se faire à main levée (article L. 2121-21 CGCT ; CE, 27 fév. 1981, Bocholier).
- Le Président recueille le vote du conseil sur le scrutin à main levée.
- A l'unanimité, Madame FERCHAUD Marie-Christine, Madame NICOT Claudine et Monsieur TINGAUD Pascal sont désignés en qualité d'assesseurs.

A l'issue de ce vote, le Président propose de procéder à l'élection du Maire.

Premier tour de scrutin

Des bulletins blancs de vote frappés du cachet de la mairie sont disposés sur les tables.

Les bulletins de vote sont complétés manuellement par les conseillers eux-mêmes (CE, 2 mars 1990, Elections du Pré Saint-Gervais).

Les assesseurs font procéder au vote de chaque conseiller. Une urne est prévue.

- Le Président invite chaque conseiller, à l'appel de son nom, à voter.

NB : L'ordre d'appel est l'ordre de la proclamation :

- Monsieur DECOURT Dominique ;
 - Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine ;
 - Monsieur GRANDMOUGIN Martial ;
 - Madame MECHIN Chantal ;
 - Monsieur CAILLE Roger ;
 - Madame ROBERT Elisabeth ;
 - Monsieur DARTENUC Laurent ;
 - Madame JODEAU Danièle ;
 - Monsieur CHOTARD Gérard ;
 - Madame HASCOËT Solenn ;
 - Monsieur DUTHEIL Daniel ;
 - Madame BARATTE Annie-Claude ;
 - Monsieur LESAGE Julien ;
 - Madame DEMARTINIS Chantal (absente, a donné pouvoir à M. DECOURT Dominique) ;
 - Monsieur BAUMGARTEN Nicolas ;
 - Madame FERCHAUD Marie-Christine ;
 - Monsieur GAUTERON Richard ;
 - Madame FRIBOURG Françoise ;
 - Monsieur FLAHAUT Jean-Marie ;
 - Monsieur ORIOL Jean-Claude ;
 - Madame NICOT Claudine ;
 - Madame DUBREUIL Nicole ;
 - Monsieur TINGAUD Pascal.
- Le conseiller dépose lui-même le bulletin dans l'urne.
 - Le dépouillement est réalisé immédiatement après le vote du dernier conseiller par les trois assesseurs sous le contrôle du Président.

- Il est dénombré :
 - le nombre de conseillers présents à l'appel qui n'ont pas souhaité prendre part au vote : 0;
 - le nombre de votants : 23 ;
 - le nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 3 ;
 - le nombre de suffrages exprimés : 20 ;
 - la majorité absolue : 11.
- Nombre de suffrages obtenus :
 - Monsieur DECOURT Dominique a obtenu 19 voix,
 - Madame FRIBOURG Françoise a obtenu 1 voix.
- Les bulletins déclarés nuls sont contresignés par les membres du bureau et annexés au PV avec la mention de la cause de leur annexion (CE, 16 janv. 1980, Elections de Sionviller).
- L'élection est acquise, le Président proclame l'élection de Monsieur DECOURT Dominique, Maire, immédiatement installé.

Le Président cède la présidence à Monsieur DECOURT Dominique, Maire, nouvellement élu (CE, 23 janvier 1905, Elections de Bourg).

Les assesseurs et le Président rejoignent leur place.

➤ **Fixation du nombre d'Adjoints**

Présidence

- La présidence est désormais assurée par Monsieur DECOURT Dominique, Maire.

Proposition de vote

- Monsieur le Maire annonce qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer au maximum de 6 Adjoints, correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil.
- Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 6 Adjoints.
- Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal fixe à 6 le nombre d'Adjoints.

Vote

- Le vote a lieu à main levée à la majorité absolue.
- A l'unanimité, le nombre d'Adjoints est fixé à 6.

➤ **Election des Adjointes :**

Présidence

- La présidence est assurée par Monsieur le Maire.

Invitation à l'élection des Adjointes et rappel des règles de vote

- Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection des Adjointes.
- Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et 2122-7-2 du CGCT, les Adjointes sont élus au **scrutin secret de liste** à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Maire rappelle également que :

- *les listes doivent comporter au plus autant de conseillers que d'Adjointes à désigner ;*
 - *en outre, aucune disposition n'interdit de présenter une liste incomplète.*
- Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que soit laissé un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes des candidats aux fonctions d'Adjointes.
 - Il invite les conseillers à lui présenter leur liste de candidats aux fonctions d'Adjointes.
 - A l'issue du délai, les listes sont déposées auprès de Monsieur le Maire.
 - Monsieur le Maire constate que deux listes ont été déposées et énonce publiquement la composition de chaque liste :
 - Monsieur GRANDMOUGIN Martial
Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine
Monsieur CAILLE Roger
Madame MECHIN Chantal
Monsieur CHOTARD Gérard
Madame ROBERT Elisabeth
 - Madame FRIBOURG Françoise
Madame NICOT Claudine
Monsieur ORIOL Jean-Claude

Bureau

- Monsieur le Maire indique que le bureau est composé des mêmes assesseurs que ceux désignés pour l'élection du Maire.

Monsieur le Maire, en tant que Président de séance, invite les conseillers à procéder à l'élection des Adjoints.

Premier tour de scrutin

Autant de bulletins que de listes présentées seront distribués à chaque conseiller. La distribution est réalisée par les membres du bureau.

Les assesseurs font procéder au vote de chaque conseiller. Une urne est prévue.

- Monsieur le Maire invite chaque conseiller, à l'appel de son nom, à voter.

NB : L'ordre d'appel est l'ordre de la proclamation :

- Monsieur DECOURT Dominique ;
- Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine ;
- Monsieur GRANDMOUGIN Martial ;
- Madame MECHIN Chantal ;
- Monsieur CAILLE Roger ;
- Madame ROBERT Elisabeth ;
- Monsieur DARTENUC Laurent ;
- Madame JODEAU Danièle ;
- Monsieur CHOTARD Gérard ;
- Madame HASCOËT Solenn ;
- Monsieur DUTHEIL Daniel ;
- Madame BARATTE Annie-Claude ;
- Monsieur LESAGE Julien ;
- Madame DEMARTINIS Chantal (absente, a donné pouvoir à M. DECOURT Dominique) ;
- Monsieur BAUMGARTEN Nicolas ;
- Madame FERCHAUD Marie-Christine ;
- Monsieur GAUTERON Richard ;
- Madame FRIBOURG Françoise ;
- Monsieur FLAHAUT Jean-Marie ;
- Monsieur ORIOL Jean-Claude ;
- Madame NICOT Claudine ;
- Madame DUBREUIL Nicole ;

- Monsieur TINGAUD Pascal.
- Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose lui-même son bulletin dans l'urne.
- Le dépouillement est réalisé immédiatement après le vote du dernier conseiller.
- Il est dénombré :
 - le nombre de conseillers présents à l'appel qui n'ont pas souhaité prendre part au vote : 0 ;
 - le nombre de votants : 23 ;
 - le nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0 ;
 - le nombre de suffrages exprimés : 23 ;
 - la majorité absolue : 12.
- Nombre de suffrages obtenus :
 - Monsieur GRANDMOUGIN Martial a obtenu 19 voix,
 - Madame FRIBOURG Françoise a obtenu 4 voix.
- L'élection est acquise :
 - Monsieur le Maire proclame l'élection des six Adjoints :
 - 1^{er} Adjoint : Monsieur GRANDMOUGIN Martial
 - 2^{ème} Adjoint : Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine
 - 3^{ème} Adjoint : Monsieur CAILLE Roger
 - 4^{ème} Adjoint : Madame MECHIN Chantal
 - 5^{ème} Adjoint : Monsieur CHOTARD Gérard
 - 6^{ème} Adjoint : Madame ROBERT Elisabeth
 - Il déclare les Adjoints immédiatement installés dans leur fonction.

➤ **Tableau du Conseil municipal :**

- Monsieur le Maire va procéder à l'énoncé du tableau du Conseil municipal.
Le Maire et les adjoints prennent rang devant les conseillers municipaux (article L. 2121-1 CGCT).
L'ordre des adjoints élus le même jour sur la même liste suit l'ordre de présentation sur la liste.
L'ordre des conseillers municipaux dépend, en cas de renouvellement intégral du Conseil municipal, de deux critères :
 - Nombre de suffrages en cas d'élection le même jour.
 - Age en cas d'égalité des suffrages
 L'ordre des conseillers ne dépend donc pas de leur rang de présentation sur la liste.
- Monsieur le Maire énonce le tableau du Conseil municipal :
 - Monsieur DECOURT Dominique, Maire ;

- Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{ère} Adjoint ;
- Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine, 2^{ème} Adjoint ;
- Monsieur CAILLE Roger, 3^{ème} Adjoint ;
- Madame MECHIN Chantal, 4^{ème} Adjoint ;
- Monsieur CHOTARD Gérard, 5^{ème} Adjoint ;
- Madame ROBERT Elisabeth, 6^{ème} Adjoint ;
- Monsieur DARTENUC Laurent, Conseiller Municipal ;
- Madame JODEAU Danièle, Conseillère Municipale ;
- Madame HASCOËT Solenn, Conseillère Municipale ;
- Monsieur DUTHEIL Daniel, Conseiller Municipal ;
- Madame BARATTE Annie-Claude, Conseillère Municipale ;
- Monsieur LESAGE Julien, Conseiller Municipal ;
- Madame DEMARTINIS Chantal, Conseillère Municipale ;
- Monsieur BAUMGARTEN Nicolas, Conseiller Municipal ;
- Madame FERCHAUD Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
- Monsieur GAUTERON Richard, Conseiller Municipal ;
- Madame FRIBOURG Françoise, Conseillère Municipale ;
- Monsieur FLAHAUT Jean-Marie, Conseiller Municipal ;
- Monsieur ORIOL Jean-Claude, Conseiller Municipal ;
- Madame DUBREUIL Nicole, Conseillère Municipale ;
- Madame NICOT Claudine, Conseillère Municipale ;
- Monsieur TINGAUD Pascal, Conseiller Municipal.

➤ **Cérémonie de remise de l'écharpe :**

Les conseillers sont invités à procéder à la cérémonie de remise de l'écharpe à Monsieur le Maire.

La cérémonie a lieu dans la salle du conseil municipal.

Monsieur Julien LESAGE remet son écharpe à Monsieur le Maire.

➤ **Photographie :**

Des photographies du nouveau Conseil municipal puis du Maire et de ses Adjoints sont réalisées dans la salle du conseil municipal.

➤ **Signature du PV :**

Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Claude ORIOL, Monsieur Julien LESAGE ainsi que les trois assesseurs sont invités à signer le PV de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

M. DECOURT Dominique

M. GRANDMOUGIN Martial

Mme MARIAUD-VRIGNAUD Francine

M. CAILLE Roger

Mme MECHIN Chantal

M. CHOTARD Gérard

Mme ROBERT Elisabeth

M. DARTENUC Laurent

Mme JODEAU Danièle

Mme HASCOET Solenn

M. DUTHEIL Daniel

Mme BARATTE Annie-Claude

M. LESAGE Julien

M. BAUMGARTEN Nicolas

Mme FERCHAUD Marie-Christine

M. GAUTERON Gérard

Mme FRIBOURG Françoise

M. FLAHAUT Jean-Marie

M. ORIOL Jean-Claude

Mme DUBREUIL Nicole

Mme NICOT Claudine

M. TINGAUD Pascal